

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 10 JUIN 2002

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 30 mai 2002, accompagnée d'un ordre du jour comportant 55 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: ~~M. R. BIEFNOT~~, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, ~~Mme CRUVEILLER~~, Mlle HOUDART, Echevins;

MM. ~~HAMAIDE~~, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mmes JUNGST, ~~MALAISE~~, MM. ~~SPEER~~, MILLER, SAKAS, MARTIN, ~~Mmes BLAZE~~, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ~~ROSSI~~, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, ~~LECOCO~~, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je déclare la séance ouverte. Le procès-verbal du précédent

Conseil communal est à votre disposition ; sans remarques de votre part, il sera considéré comme approuvé. Les points 6, 19, 31 et 53c sont retirés et je veux excuser M. Jacques

HAMAIDE et je déclare la séance à huis clos immédiatement ouverte.

1e objet: SERVICE INCENDIE – Incompatibilité de fonctions d'un membre du Service Incendie (opérateur 100) – Audition. 1e 11660

Un procès-verbal d'audition est rédigé.

La séance publique reprend avec 36 présents:

Entrée de MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme BLAZE.

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, ~~Mme CRUVEILLER~~, Mlle HOUDART, Echevins;

MM. ~~HAMAIDE~~, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mmes JUNGST, ~~MALAISE~~, MM. ~~SPEER~~, MILLER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ~~ROSSI~~, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, ~~LECOCO~~, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

2e objet: Conseil communal. Démission d'une Conseillère communale. Secrétariat C/1

M. DI RUPO, Bourgmestre: Nous avons, chers collègues, des événements heureux qui suivent. Mes amis, nous commençons la séance publique. Je vous en prie, le huis clos étant le huis clos, il restera le huis clos. Alors, le point 2, notez bien, que tous ceux qui viennent d'arriver ne pourront pas délibérer le 8 juillet. Ce qui doit être un grand drame. Nous prenons connaissance de la démission d'une Conseillère communale. Madame Isabelle MALAISE qui, avec beaucoup d'élégance, s'était exprimée la fois passée, a quitté notre assemblée et nous réitérons tous nos vœux pour sa carrière professionnelle.

ADOPTE à l'unanimité – 1e annexe

3e objet: Conseil communal. Vérification des pouvoirs, prestations de serment et installation d'une Conseillère communale. Secrétariat C/2

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, ~~Mme CRUVEILLER~~, Mlle HOUDART, Echevins;

MM. ~~HAMAIDE~~, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mlle OUALI, M. ~~DEBAUGNIES~~, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, MILLER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ~~ROSSI~~, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, ~~LECOCQ~~, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Entrée de Mme Huguette BROHEE.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Alors, conformément aux dispositions légales, Melle Huguette BROHEE peut, si elle le souhaite et si elle accomplit l'acte qui consiste à prêter serment, devenir Conseillère communale. Mais, pour qu'elle puisse devenir Conseillère communale, elle doit prêter serment. Donc, je vais demander à Melle Huguette BROHEE de bien vouloir nous rejoindre. C'est Mademoiselle et non pas Madame. Donc, Mademoiselle BROHEE, vous connaissez la formule que je vais vous relire : "Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge". Je vous en prie.

Melle BROHEE: "Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge".

M. DI RUPO, Bourgmestre: Mademoiselle, je vous remercie, donne acte de votre prestation de serment et vous installe en qualité de Conseillère communale de la Ville de Mons et vous félicite. Je vous invite à rejoindre votre groupe ; si je suis bien informé, c'est le groupe Ecolo.

+ Mme Huguette BROHEE = 37 présents.

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

4^e objet: Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat C/3

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;
Présents: M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILL, DEPLUS, DUPONT, ~~Mme CRUVEILLER~~, Mlle HOUDART , Echevins;
MM. ~~HAMAIDE~~, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, Mlle OUALI, M. ~~DEBAUGNIES~~, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, MILLER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ~~ROSSI~~, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, ~~LECOCO~~, Mme BROHEE Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Votre présence, Mademoiselle, nous oblige à changer l'ordre de préséance et il y a un nouveau tableau. J'ose espérer qu'il n'y a pas d'objections.

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

5^e objet: Conseil communal. Commissions. Remplacement d'une Conseillère démissionnaire. Secrétariat C/4

M. DI RUPO, Bourgmestre: En commission, vous remplacerez Mme MALAISE.

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

6^e objet: Agence InfoJemappesFlénu.Be. Occupation de la maternité d'entreprises d'économie sociale. Agence Info.Jemappes.Flénu 3.3

REMIS

7^e objet: Accord de principe sur la délibération du Conseil du CPAS relative à la construction de deux maisons de repos pour personnes âgées. Gestion financière Extra.CP/GG

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

8^e objet: Modification budgétaire n°1 extraordinaire à intervenir au budget général des dépenses et des recettes du CPAS – exercice 2002 : approbation. Gestion f. CPAS

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

Entrée de MM. DEBAUGNIES, SPEER = 39 présents.

9^e objet: Phasing-Out de l'Objectif 1 Hainaut 2000-2006. 2e appel à projets Feder/FSE – Ville de Mons – Information. Cellule Projets

M. DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, un certain nombre d'entre vous avait demandé qu'on fasse le point sur les dossiers Phasing-Out. Je le ferai en vous fournissant quelques éléments que vous connaissez et puis, en ouvrant, bien entendu, la discussion. Vous vous souviendrez que nous avons déjà, le 21 mai, fourni un dossier d'informations et que l'ensemble des dossiers Phasing Out s'inscrivent dans les objectifs et la stratégie du Contrat d'Avenir pour la Wallonie et maintenant dans le CAWA. Tout le monde sait ce qu'est le CAWA, c'est le Contrat d'Avenir pour la Wallonie qui est actualisé. Alors, avec un objectif quantitatif pour la Province de Hainaut et un sous-qualitatif de la Province, l'idée étant qu'il faut replacer la Province de Hainaut dans un cercle vertueux de croissance. Et la stratégie qui est proposée est une stratégie en trois points, assurer l'accès à la connaissance et à sa maîtrise, stimuler la création de réseaux et promouvoir l'économie de service d'une manière générale. Vous savez que le Phasing-Out Objectif 1 consiste en un accord financier de près de 1,3 milliard d'euros, ce qui représente plus de 50 milliards de francs anciens et l'impact du programme est estimé à quelque chose qui tourne autour de 90 milliards de francs anciens. Vous savez aussi que le Gouvernement Wallon qui s'est fixé de nombreux objectifs à atteindre, prend des décisions au regard des considérations émises dans le Docup et le complément de programmation. Vous savez également qu'il y a toute une procédure de sélections, sélections basées sur la transparence, l'objectivité et la cohérence des initiatives ; qu'à cet égard, la procédure prévoit le passage des dossiers à une Task Force et après cela, si les dossiers sont approuvés par la Task Force composée de professeurs d'université représentant du monde des entreprises, un consultant

international, etc., ces dossiers qui sont approuvés par la Task Force sont considérés comme de bons dossiers dans tous les cas. Ce n'est qu'après ce caractère objectif que commence la phase plus politique avec un comité de pilotage composé des représentants des Ministres et puis, c'est le Gouvernement qui en décide. Alors, il y a eu d'abord un premier appel à projets qui a été clôturé en février 2002 et les sélections se sont opérées en avril 2001, et pour ces dossiers, il y a eu comme approbation, d'abord les travaux de restauration du Beffroi de Mons, avec la restauration de la structure et des façades, qui est un dossier extrêmement important, presque totalement à charge d'autres pouvoirs subsidiaires, pour environ plus de 400 millions de francs anciens, le Ministre DAERDEN m'a confirmé que les choses étaient faites, puisqu'il m'a montré une décision qu'il va soumettre dès cette semaine, au plus tard la semaine prochaine, au Gouvernement Wallon et donc, là, les choses avancent à vive allure. Il y a aussi une décision positive qui a été prise pour la construction d'un lieu de création et de formation pour les arts de la scène. Vous savez que là, nous bénéficierons de 200 millions totalement à charge d'autres pouvoirs, à savoir à la fois de l'Union Européenne et de la Communauté Française et je remercie à nouveau les Ministres de la Communauté et, singulièrement, les Ministres DEMOTTE et Richard MILLER qui est présent et que je salue, il n'a pas pu nous rejoindre pour l'audition importante de tout à l'heure et, à cet égard, vous savez que ce lieu de création a été décidé dans l'ancien manège qui se trouve dans le domaine militaire qui borde la rue des Passages et qu'à cet égard, M. HEBBELINCK a été l'architecte désigné, que la demande de permis de bâtir a été transmise au fonctionnaire délégué et que je suis d'un réel optimisme pour que l'on soit dans les délais de deux ans, facturation comprise et j'en appelle d'ailleurs, comme d'habitude, à la sagacité et au travail de qualité, mais cette fois encore plus rapide que d'habitude, de la CCAT, à moins que celle-ci n'ait déjà tranché, pour que l'on puisse remettre tous les avis nécessaires au fonctionnaire délégué, celui-ci pouvant, s'il le souhaite, réduire les délais légaux pour nous permettre alors de mettre en

adjudication, de faire les travaux et de payer endéans les deux ans. Je compte beaucoup sur l'esprit positif de chaque acteur de ce dossier pour que nous n'ayons pas à constater qu'on a perdu 200 millions et une nouvelle salle de spectacles. On prévoit la redynamisation de l'îlot de la Grand-Place, on a obtenu de l'argent mais, avec le Ministre KUBLA, et M. CLOSSEN du bureau d'études Clossen, nous avons mis un peu en suspens la redynamisation telle qu'on l'appelait "de l'îlot", en attendant une série d'investissements sur la Grand-Place elle-même pour que nous puissions intégrer cette redynamisation dans l'ensemble des nouveaux investissements que l'on ferait sur la Grand-Place et j'y reviens dans un instant. Donc, tout ceci, et en fait, il y a deux gros dossiers approuvés dans le premier appel, le Beffroi et la création du théâtre. Nous en sommes maintenant au deuxième appel de projets et la Ville a déposé, après avoir travaillé avec le consultant Clossen, plusieurs dossiers et ces dossiers sont dans la procédure. Il y a d'abord la Grand-Place de Mons avec l'Hôtel de Ville, le Jardin du Mayeur, qui consiste en une opération que l'on appellerait opération "choc esthétique". A savoir qu'il y aurait des mesures relatives aux façades, colorisation, rénovation, mise en lumière, terrasses avec une harmonisation, enseignes et autres, l'idée étant qu'un visiteur qui viendrait à Mons, quand il entre sur la Grand-Place, ait une espèce de choc esthétique, qu'il ait, en tout cas, une sorte "d'éblouissement", diraient certains poètes, qui devrait créer ce désir de poursuivre son séjour à Mons, de consommer, d'acheter, de faire vivre le commerce local, l'économie locale, et ça nous paraît d'autant plus important que, avec le développement du MAC's, le développement du Musée d'Art Contemporain – qui sera à mon avis un haut lieu culturel – nous nous attendons à ce que des milliers, des milliers de personnes se rendent dans cette région, et c'est clair que ces personnes devraient séjourner quelques heures au Grand-Hornu et tout naturellement, je pense que ces personnes ne resteront pas à Boussu ou à Hornu mais pourraient très bien séjourner dans cet écrin magnifique qu'est Mons, et donc on devrait, me semble-t-il, tout faire pour améliorer encore la qualité esthétique du cœur de

la Ville et le principe est de vraiment concentrer nos investissements sur le cœur pour essayer d'aller dans une phase quasi définitive de toutes ces rénovations très importantes qui ont été entreprises depuis plusieurs décennies. Vient après un dossier sur le renforcement du pôle du Beffroi et de la Collégiale avec, là, une mise en œuvre du système d'interprétation et de scénographie à l'intérieur de la Collégiale Sainte-Waudru. Qu'on se rassure, la Collégiale ne devient pas un musée, n'est-ce pas, il s'agit à l'intérieur de la Collégiale, de mettre en évidence les œuvres majeures d'une manière beaucoup plus attractive; et sur le Beffroi, de faire en sorte d'aménager le parc du Beffroi, mais de l'aménager très légèrement par rapport à ce qu'il conviendrait de faire et ce qui coûterait énormément d'argent. Troisième élément, il s'agit du Carré des Arts, qui est un haut lieu de l'activité culturelle de Mons, ce quartier avec, essentiellement, les anciens abattoirs que nous espérons pouvoir terminer en termes de rénovation. Vous savez que les anciens abattoirs sont rénovés quant à l'extérieur, mais à l'intérieur, le sol c'est de la terre battue, parce qu'on a obtenu des subsides pour "l'enveloppe" mais rien pour l'intérieur. Or, c'est très beau vu de l'extérieur mais on ne peut rien en faire à l'intérieur, et donc, nous essayerions de pouvoir les aménager. Ce serait d'ailleurs un très beau lieu, on en a souvent parlé avec le Ministre MILLER, un très beau lieu d'exposition temporaire ou pour d'autres expositions. Si tout à l'heure, vous souhaitez avoir des informations sur le Musée de l'Histoire Militaire, je pourrai y revenir. Autre élément, c'est la Place Léopold, en face de la gare, où il nous semble qu'il reste, malgré les travaux et les moyens financiers qui ont été déversés, encore des améliorations à apporter. Nous pourrions d'ailleurs le faire en collaboration avec la SNCB. Il y a ensuite les liaisons commerciales entre les différentes artères. Donc, départ de la Grand-Place, nous pensons que le visiteur doit pouvoir se rendre de la Grand-Place jusqu'au Carré des Arts et les Abattoirs, à travers un circuit réétudié et la même chose de la Grand-Place à la Collégiale. Nous aurions deux axes majeurs et en ce compris, jusqu'à la Gare. C'est ce qu'on appelle la valorisation urbaine. Alors, il y a ensuite

un dossier qui concerne la création d'un lieu où nous pourrions mettre en évidence ce qu'on pourrait appeler nos "best of", c'est-à-dire les plus belles pièces de notre potentialité culturelle et l'idée est d'essayer de pouvoir les installer au Mont-de-Piété car ce Mont-de-Piété a été partiellement rénové mais encore une fois, et c'est un peu le caractère difficile des dispositifs réglementaires, on a obtenu des moyens financiers pour rénover une partie de l'intérieur mais il y pleut, donc, pour le moment il y a de l'eau qui tombe sur des travaux qui viennent d'être réalisés. Donc, on frise l'absurde. Moi, ça me rend - je ne vous le cache pas - un peu fou parce que je trouve ça affolant, mais il faut maintenant trouver le moyen, bien sûr on a colmaté si faire se peut mais on doit trouver des moyens d'obtenir des subventions pour pouvoir aménager la couverture de l'immeuble et l'aménagement intérieur. Et d'après ce que nous avons pu discuter avec le bureau d'études Clossen, on pourrait en faire un haut lieu d'interprétation, une espèce de "musée des musées" avec nos plus belles pièces que nous possédons à Mons, pour permettre à un visiteur qui n'aurait pas le temps de se rendre dans tous les musées nombreux et de qualité que nous possédons, eh bien, ce visiteur-là irait à un endroit, passerait entre une demi-heure et une heure et pourrait apprécier les plus belles pièces des collections. Alors, il y a également lié à cela un réaménagement des Beaux-Arts, puisque je n'ai pas besoin de vous indiquer que le Musée des Beaux-Arts mériterait quelques réaménagements et nous espérons qu'à cette occasion, nous pourrions y parvenir. Tous ces projets, de mémoire il y en a pour, en francs anciens, quelque six cent vingt millions dont une petite centaine serait à charge de la Ville sur une période de plusieurs années. Je pense donc que si nous pouvions parvenir à obtenir de la Task Force et puis, du Gouvernement Wallon, les moyens financiers, ce n'est pas cher payé pour pouvoir faire en sorte d'achever d'une manière remarquable un certain nombre de travaux déjà entamés au cœur de la Ville. Et ce ne sont pas les seuls dossiers introduits. Il y a aussi l'assainissement des friches industrielles où il y a un dossier sur l'Héribus et la Gare d'Havré qui ont été introduits. Nous connaissons les résultats dès l'automne prochain.

D'autres dossiers ont été introduits notamment dans le cadre du Fonds Social Européen. Il y a une mesure active de réinsertion professionnelle du chômeur, avec deux projets que l'on me dit être appréciés, et donc, que l'on espère voir subventionner. D'abord, le projet de formation d'accompagnatrice sociale – qui est projet-pilote de formation professionnelle à la fonction d'accompagnatrice sociale et de rééducation, réadaptation de la Cellule Familiale – et un deuxième projet qui s'appelle CITEPTI, en collaboration avec l'échevinat des Affaires sociales, et qui est une extension de la "Halte-garderie" de la Cité du Coq, et là, on me dit que ces deux projets pourraient être accueillis. En revanche, un troisième projet me semble pas avoir les faveurs des sélectionneurs, qui est un projet qui s'appelle AMORCE, qui était une maternité d'entreprises d'économie sociale et de formation en plomberie sanitaire et chauffage. Il y a aussi, et j'en termine, d'autres dossiers qui ont été introduits, comme des mesures actives de réinsertion professionnelle des chômeurs. C'est ainsi que le CPAS a déposé trois dossiers au Fonds social européen, d'abord un dossier EFT de préqualification tout public sur la socialisation, remotivation, préformation et formation et aide à la recherche d'emploi au bénéfice d'un public qui est trop peu scolarisé ou en rupture de scolarisation. Un deuxième dossier qui est un dossier RSP emploi pour tous avec, comme partenaire, le FOREM. Et là, c'est le développement d'un partenariat direct avec les employeurs locaux des secteurs privés et publics en vue de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires d'aide du CPAS. Il y aurait des signatures de convention adaptée et le troisième dossier qui concerne l'amélioration des systèmes de mesure d'accompagnement, c'est un dossier MONS EGALITE, donc, CPAS/ MONS EGALITE, toujours avec des partenaires, l'IOS, l'ISPH, CHENE-AUX-HAIES, FOREM, et là, il s'agit d'acquérir un statut d'expériences locales pilotes. En fait, l'objectif est de développer une structure d'accueil pour les enfants de zéro à trois ans. Donc, les parents, souvent d'ailleurs des femmes isolées, tentent de se réinsérer via l'emploi direct ou la formation. On me dit que les trois projets sont accueillis d'une manière favorable par les instances qui ont à en

décider. Voilà, mes chers collègues, je m'excuse si j'ai été un peu long et un peu technique mais je pense que vous avez compris l'essentiel de ce que nous avons pour le moment dans le "PIPE", et j'ouvre bien volontiers la discussion. Madame MERCIER, vous avez demandé la parole, je vous la cède bien volontiers.

Madame MERCIER, Conseillère: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Alors, face à cette avalanche de projets que vous venez de détailler, mon intervention – modeste d'ailleurs – concernera l'animation de l'îlot de la Grand-Place. Loin de moi l'idée d'être un rabat-joie. J'applaudis des deux mains l'option prise d'aménager le site de façon conviviale. Mais quand je lis qu'on prévoit l'accueil et la production d'animations diurnes et nocturnes – concerts de musique rock, pop, rap, électronique – je me dis: "Va pour les diurnes!" et tant qu'on y est "Va pour les nocturnes" à condition de diminuer l'intensité à partir d'une certaine heure. On a suffisamment encouragé les gens à revenir habiter en ville pour qu'on ne les décourage pas aujourd'hui, certes avec les meilleures intentions du monde, je l'admets. Or, les nuisances sonores risquent, si elles sont trop répétées, de fâcher les riverains. J'ai appris, vous aussi bien sûr, que le Bourgmestre de La Bruyère avait été condamné récemment faute d'être intervenu dans une salle communale pour atténuer les bruits dérangeants pour les voisins et à la suite d'une plainte de ceux-ci, et je ne voudrais pas que pareille mésaventure vous arrive, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Répétez-moi un peu ça, Madame, pour que je comprenne bien, parce que j'en connaissais un autre qui avait été plutôt condamné parce qu'il avait pris une mesure générale qui visait à fermer les bistrotts à une heure X.

Madame MERCIER, Conseillère: Le Bourgmestre de La Bruyère.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: De La Louvière?

Madame MERCIER, Conseillère: De La Bruyère!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah de La Bruyère! C'est ça que je n'arrivais pas à comprendre. Qu'est-ce qu'il a fait celui-là?

Madame MERCIER, Conseillère: Eh bien, il a été condamné, exactement il n'a pas répondu, probablement, il n'est pas intervenu lorsque les riverains d'une salle communale dans laquelle il semble qu'il y ait eu des bruits dérangeants pour les voisins et à la suite d'une plainte de ceux-ci, il a été condamné. Alors, je disais que je ne voudrais pas que pareille mésaventure vous arrive, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie de votre sollicitude, Madame. Je suis très touché par votre geste. Ah bon, c'est sur le bruit, vous?!

Madame MERCIER, Conseillère: Oui c'est tout, c'était surtout sur le bruit, les nuisances sonores et je demandais simplement que l'intensité soit diminuée à partir d'une certaine heure raisonnable. Les riverains... je fais le geste parce que c'est juste devant moi, là il y a un immeuble à appartements et c'est vrai qu'à partir d'un certain moment, si on ne met pas le halte-là, il risque d'y avoir une gêne certaine. Voilà, merci de votre attention, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, qui demande la parole?

Monsieur MERCIER, je vous en prie.

Monsieur MERCIER, Conseiller: C'est au niveau des musées et tous les aménagements que l'on prévoit. Je reviens toujours avec mon habituel cheval de bataille, quand on conçoit quelque chose, si au début, on songe aux personnes handicapées et à l'accessibilité, ça coûte pas plus cher. Alors, je demande, au fait, qu'on y songe. Dans les musées, également, l'accessibilité pour les gens en voiturette et comme je le disais encore il y a un moment, pour les personnes handicapées visuelles ouvrir éventuellement une vitrine et mettre à notre disposition un certain nombre de choses auxquelles on peut accéder par impression tactile. Nous permettre, par exemple, de parcourir différentes sculptures, tout ça serait intéressant. Donc, je demande à l'occasion de ces aménagements qu'on songe un petit peu à cela et surtout au niveau de la finalisation, parce que, parfois, au départ, on pense à un certain nombre de choses et sans consulter les personnes handicapées et lorsqu'on les

réalise, on aménage les choses d'une certaine manière et ça ne correspond pas toujours à ce que les personnes handicapées recherchent. Donc, songez à nous au moment où on conçoit, mais songez à nous également au moment de la finalisation ! Voilà, merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur MERCIER. D'autres intervenants?

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

Monsieur MILLER, Conseiller: Oui, merci, Monsieur le Bourgmestre. J'ai bien entendu au cours de votre exposé de présentation que vous avez insisté sur la nécessité pour la CCAT d'avancer avec diligence dans ces travaux-là. Alors, je ne peux que m'associer à vos propos dans la mesure où la nouvelle salle qui doit être prête pour 2004, correspond également, ou s'inscrit également dans un projet qui est dans les cartons du Gouvernement, à savoir la décentralisation du Théâtre National. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Monsieur VASSEUR et Monsieur CORDOVA, et donc, il y a toujours cette possibilité, à un certain moment, de concrétiser un rapport plus étroit entre le Théâtre National – qui, lui aussi, va bénéficier d'une nouvelle salle à Bruxelles et à Mons, Capitale Culturelle de la Wallonie. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur COLLETTE.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, un tout petit mot simplement. Je pense que, effectivement, cette volonté d'effectuer, comme vous dites, sur le plan touristique, un saut qualitatif, c'est important. Il ne faut pas non plus que la Ville de Mons se transforme en musée et surtout, il ne faut pas que les habitants de ce beau Centre-Ville soit, effectivement, considérés comme des bêtes rares. Je demande que le Collège étudie, je vais dire "en parallèle" à la mise en œuvre des plans pour lesquels la subsidiation est demandée, je vais dire une grande discussion avec les habitants, avec les riverains qui devront vraisemblablement faire un effort pour s'intégrer dans cet effort public. Donc, il faut qu'il y ait une réelle association de l'ensemble des habitants, de l'ensemble des

propriétaires du Centre-Ville qui se trouvent sur ces parcours privilégiés pour que l'effort soit commun, soit vécu de manière positive par tous. C'est la seule chose que je voulais ajouter à ce stade.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions? Bien, alors, je vous répondrai très rapidement en vous remerciant. Je dirai simplement pour ce qui concerne le bruit, nous ferons respecter les lois et règlements, étant aussi, parce que l'honnêteté m'oblige à le dire, conscient que la Grand-Place de Mons, ce n'est pas tout à fait les mêmes conditions de vie qu'au bout d'un cul-de-sac d'une de nos communes les plus calmes où n'arriverait que le véhicule qui doit rentrer dans son domicile. C'est clair que c'est un lieu où il y a un certain nombre d'activités, où il y a une vie et cette vie est souvent rythmée par les conditions climatiques. Donc, je ferai respecter, comme j'essaie de le faire d'une manière constante, les lois, arrêtés et règlements avec, de la part des riverains, de qui je demanderai une relative compréhension. C'est clair que l'été quand il fait bon et que c'est le vendredi, j'imagine qu'il doit y avoir un petit peu plus de bruit que quand c'est un jour de la semaine en hiver et qu'il pleut. Mais nous essaierons de faire respecter les règles en disant aussi que la Grand-Place est un lieu d'une exceptionnelle convivialité. On y vient de partout. Dès qu'il y a un rayon de soleil, le nombre de motos ne cesse de s'accroître, ce qui est un signe qui témoigne du caractère très attractif. Les personnes viennent par milliers. Voilà, donc, nous assumerons nos responsabilités légales en ne pouvant pas vous assurer qu'il n'y aura pas de bruit mais on essaiera de faire respecter les règles. Pour les moins-valides, Monsieur MERCIER, bien entendu, je pense qu'à la fois sur le plan des moins-valides, en termes de mobilité, tous les efforts seront accomplis. Je demanderai aussi pour les malvoyants, les non-voyants, si on ne peut pas évoluer et peut-être prendre des mesures qui permettraient, comme vous le disiez tout à l'heure sur le plan tactile, de pouvoir apprécier une œuvre. Je ne connais pas bien ce que l'on peut faire à cet égard mais je le demanderai, et je propose d'ailleurs qu'on envoie une lettre à Monsieur CLOSSEN, pour

attirer son attention sur cet aspect. Quant à l'ensemble du projet, il conviendrait d'en débattre avec nos concitoyens, je pense que c'est important, nous le ferons. Donc je voulais simplement, pour être très sincère avec vous, attendre le signal de la Task Force qui devrait maintenant avoir lieu au début de l'automne, si je suis bien informé. Dès que nous aurons le signal de la Task Force, à ce moment-là, je comptais discuter en détail avec vous et les riverains pour voir un peu comment on pourrait mettre en œuvre tous ces projets. Parce que tant qu'on n'a pas un signal positif de la Task Force, ce n'est toujours qu'un projet et on en parle beaucoup mais je pense qu'il vaudrait mieux une fois qu'on en discute avec nos concitoyens avant de commencer la phase opérationnelle dans la foulée. Voilà un peu ce que je propose et donc on pourrait entamer dès l'automne cette discussion. Ok? Je vous remercie.

10° objet: Hall Multifonctionnel et Archives de l'État. Raccordements et extension du réseau d'alimentation en eau. Approbation des travaux et des décomptes finaux. 3° 3° E/98.909.008.TO

ADOpte à l'unanimité – 7° annexe

11° objet: Église St Nicolas en Havré - Restauration - Phase 1 - Approbation du projet réactualisé et détermination du mode de passation du marché. 3° 1° E/99.909.032.MG

ADOpte à l'unanimité – 8° annexe

12° objet: Mons - Avenue Général de Gaulle – Réaménagement des égouts. Travaux subsidiés - Triennal 2001/2003 Approbation du projet et de l'avis de marché rectifiés. 3° 2° E/2002/877.240.00 MC

ADOpte à l'unanimité – 9° annexe

13° objet: Cuesmes - rue de Cibly - Amélioration et égouttage Hyon - rue de l'Héribus - Amélioration. Travaux subsidiés - Triennal 2001/2003. Approbation du projet et de l'avis de marché rectifiés. 3° 2° E/99.TRI.421.02 MC

ADOpte à l'unanimité – 10° annexe

14° objet: Jemappes - Quartier Nouvelle Chasse - Amélioration et égouttage. Travaux subsidiés - Triennal 2001/2003 Approbation du projet et de l'avis de marché rectifiés. 3° 2° E/99.TRI.421.05 MC

ADOpte à l'unanimité – 11° annexe

15° objet: Site des Grands Prés - Construction d'un centre commercial avec ouverture des voiries. Approbation de l'ouverture des voiries, de leur tracé et de leur équipement. 3° 2° A/8375/C/3/78/ID

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

16^e objet: Obourg - Aménagement et équipement d'un rond-point au carrefour des rues des Anglais et de l'Obrechoeul. Approbation du projet : rectification de sa délibération du 25.02.2002. 3^e 2^e A/8317/C/13/26/ID

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

17^e objet: Obourg - Création d'une nouvelle voirie de liaison entre la rue des Écoles et la rue de France. Approbation de l'ouverture de voirie et de son tracé Rectification de sa délibération du 25.02.2002. 3^e 2^e A/8318/C/13/27/ID

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

18^e objet: Obourg - Réaménagement et égouttage des rues Ste Appoline et des Écoles et création d'une voirie de liaison entre la rue des Écoles et la rue de France. Approbation des projets de réalisation des travaux. Rectification de sa délibération du 25.02.2002. 3^e 2^e A/8324/C/13/31/ID

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

19^e objet: Mission d'assistance maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets "Phasing out". Approbation des conditions des marchés de service, de l'avis de marché et du mode de passation des marchés. (SOUS RÉSERVE) 3^e 3^e E/2002.569.080 E/2002.569.082 E/2002.762.120

REMIS

20^e objet: Cautionnement relatif au plan de réhabilitation de l'ancien dépotoir de l'Héribus. Environnement BM02/HERIBUS

ADOPTE à l'unanimité – 16^E annexe

21^e objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement de douzièmes provisoires (janvier-avril 2002) Tourisme OT6A/B-4bis

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

22^e objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement d'un douzième provisoire (mai 2002) Tourisme OT6A/B-5

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

23^e objet: Impôt sur les débits de boissons à emporter. Modification du règlement suite à la non-approbation. Gestion f. T/2002/4204001/364-12

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

24^e objet: Impôt sur la délivrance de documents administratifs. Modification du règlement (exonération de la taxe relative à la délivrance de la déclaration d'arrivée pour les enfants de Tchernobyl). Gestion f. T/2002/04001/361.04

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

25° objet: ASBL "ECOMONS" - Garantie d'emprunt. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 21° annexe

26° objet: Acquisition d'une emprise de 1,56 ca à prendre dans une propriété sise à Obourg, rue des Bruyères n° 166, cadastrée Mons – 10° Division Obourg – section B n° 94 Z, dans le cadre des travaux de voirie à réaliser sur le territoire d'Obourg. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 22° annexe

27° objet: Parkings couverts communaux. Équipement d'un garage collectif du Quartier Rachot. Cellule foncière RF/PB

ADOPTE à l'unanimité – 23° annexe

28° objet: Société Coopérative « COOPARCH-RU » Bruxelles. Budget de l'exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/B2001

ADOPTE à l'unanimité – 24° annexe

29° objet: Deuxième modification du Règlement communal d'Urbanisme et approbation de l'avenant n°3 à la convention d'auteur de projet. Urbanisme

ADOPTE à l'unanimité – 25° annexe

30° objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES. Ouvertures de classes dites "d'été" au 29.04.02. 8° 1° 64

ADOPTE à l'unanimité – 26° annexe

31° objet: Prix Mercure 2002. Réalisation de CD ROM. Détermination du mode de passation du marché. Approbation du cahier spécial des charges Economie AE/02.05.07.H.W.MA.F

RETIRE

32° objet: Convention relative au statut de capitale culturelle 2002-2006. Approbation du texte définitif. Culture 6304-PU-SU

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame MERCIER.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, ce ne sera pas long. Monsieur le Bourgmestre, merci. Je ne serai pas longue parce que Monsieur l'Echevin DEPLUS a répondu à une série de questions et il a même fait déposer la convention comme je lui avais demandé, donc un grand merci. Mais je voudrais cependant revenir sur un point que j'ai discuté avec lui, et qui me pose quand même encore problème. Avons-nous la certitude de retrouver à Mons, la saison prochaine, Claudio BERNARDO et sa troupe? Nous tenons là un danseur de

renommée internationale. Je me demande vraiment si on est, à Mons, conscient de sa valeur. On prévoit entre autres, un partenariat, je dis bien entre autres parce qu'il y a d'autres partenariats mais spécifiquement un partenariat avec Charleroi Danse. C'est très bien, j'en suis très heureuse. Mais nous avons, ici, une troupe performante, ne l'oublions pas, je voudrais avoir la certitude que cette troupe pourra rester à Mons, tout au moins l'an prochain et les années suivantes aussi bien sûr. Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, Madame. Alors, Madame JUNGST.

Madame JUNGST, Conseillère: Oui, Monsieur le Bourgmestre, il s'agit en fait d'approuver la convention relative au statut de Capitale Culturelle, donc, c'est une convention 2002 – 2006 entre la Ville et la Communauté Française. Nous étions déjà intervenus précédemment, je pense que c'était au mois de janvier, au Conseil de janvier, sur un projet de convention qu'on nous avait soumis, qui, effectivement, n'était pas exactement celui qui avait été voté à l'époque par le Gouvernement de la Communauté Française, et donc, je suppose que c'est dans ce sens-là que cette convention revient aujourd'hui et j'en suis heureuse puisqu'en fait, nous l'avions signalé à l'époque. Il s'avère qu'étant donné les petits aléas de janvier, nous avons fait révérifier cette convention par nos relais à la Communauté Française et il reste un point à éclaircir par rapport au Comité d'accompagnement et à la composition de ce Comité d'accompagnement qui a quand même une mission importante puisque c'est une mission d'évaluation de cette convention et de son application. Au niveau des représentants de l'Observatoire des Politiques Culturelles, nous nous sommes aperçus, en fait, que dans le texte proposé au vote aujourd'hui, on nous en proposait un, de représentant; or, dans la convention du Gouvernement de la Communauté Française, il en était prévu trois. Alors, je voudrais avoir un éclaircissement là-dessus. Autre chose par rapport à la convention en général, évidemment que nous sommes heureux de constater qu'il y aura plus de moyens pour la Ville de Mons, pour assumer sa mission. L'enjeu, évidemment, consiste à faire de Mons un véritable pôle d'attractions culturelles sur le plan

communautaire et international, ce que, je pense, nous souhaitons tous. Dès lors, ce n'est pas vraiment sur la convention même que notre groupe souhaite attirer l'attention du Conseil mais plutôt sur sa concrétisation à Mons. En fait, nous sommes déjà intervenus, je l'ai fait à plusieurs reprises, je pense au moins deux ou trois fois sur la création du Centre Culturel Transfrontalier. Aujourd'hui rebaptisé "Manège.Mons". Ces statuts sont passés le 27 mars dernier au Conseil Communal, et nous avons analysé les statuts et on y regrettait, en tout cas, le manque d'ouverture vers le tissu associatif local et j'avais, d'ailleurs, expliqué la façon peu orthodoxe, selon moi, dont la désignation des membres avait été faite. Il est, en effet, très difficile pour une association ou un créateur d'en faire partie puisque quand on lit les statuts, l'article 6, d'abord le nombre de membres est très limité et en plus, il faut être parrainé par deux personnes, obtenir trois quarts des voix pour y arriver. Et c'est d'ailleurs beaucoup moins difficile de sortir de cette association que d'y rentrer, puisque là, il ne faut que deux tiers des voix. Dès lors, comment obtenir du vivier culturel montois qu'il y participe massivement, c'est notre préoccupation majeure, et c'est toujours suite aux Assises de la Culture qui avaient été tenues l'année passée au mois de mars. Nous n'avons toujours pas débattu l'essentiel pour nous, c'est-à-dire de la politique culturelle que nous souhaitons développer; et surtout du rôle que les créateurs et les associations pourraient y jouer. D'ailleurs, depuis la création du Conseil Culturel Participatif, le même 27 mars, aucune initiative n'a été prise dans ce sens. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, notre groupe s'abstiendra sur ce point. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Même si on répond positivement, vous allez vous abstenir? Enfin, on verra. Bien! Qui demande encore la parole? Monsieur l'Echevin.

Défendez bien votre dossier pour voir si vous allez convaincre le groupe ECOLO!

Monsieur DEPLUS, Echevin: Monsieur le Bourgmestre, je vais d'abord m'employer à répondre sur les résidents et sur le cadre de Claudio BERNARDO qui, effectivement, occupe le lieu-dit "la Machine-à-Eau" qui est un lieu qui appartient à la Ville de Mons et

qui est mis à disposition de l'ancien Centre Culturel Régional et donc, qui est transféré sous la tutelle, en quelque sorte du Manège.Mons. Ce lieu, municipal, je le rappelle, est en cours de renégociation avec Claudio BERNARDO, puisque la convention d'occupation est arrivée à terme déjà, de mémoire, depuis un an. Notre intention n'est absolument pas de demander à Claudio de sortir de la Machine-à-Eau, mais simplement de tenter d'obtenir un calendrier d'occupations qui permette pendant un certain laps de temps d'avoir accès à des expositions et à de la musique, pour le moins. Tout ceci, en bonne concertation avec lui et il suffit de connaître un tant soit peu les acteurs culturels montois, ceux qui sont installés déjà depuis quelques années, comme Jean-Paul DESSY, Michel DE REYMAECKER et les personnes qui s'occupent des musées pour comprendre que tout ceci se passe en bonne entente et certainement pas d'une façon conflictuelle. Je pense qu'il faut, de temps en temps, revenir sur certaines "habitudes" et donc, puisque Claudio occupe, à titre personnel, exclusivement personnel, y compris pour des répétitions de danse, cette salle, il est tout à fait convaincu que la Machine-à-Eau doit, à nouveau, redevenir une salle multiple tout en gardant la spécificité du mouvement puisque c'est vers ce concept de "Maison du Mouvement" que nous irions éventuellement. Quand je dis nous, c'est bien entendu, d'abord Yves VASSEUR qui, à la tête du Manège, est en train de négocier et là, j'en arrive au deuxième point, notamment avec le Ministre MILLER ici présent, un renouvellement des conventions de résidence puisque vous savez, que ce soit Bernardo, que ce soit le Kollektif Théâtre ou que ce soit Guy PION, leur attache à Mons est conditionnée par de l'argent, parlons trivialement, par de l'argent de la Communauté Française qui est spécifiquement attribué aux résidences. Cet argent consiste en 5 millions d'anciens francs, dont 1 million va aux compagnies et il est question – mais le mécanisme n'est pas encore au point, je pense, ou pas encore tout à fait arrêté – que les compagnies reçoivent directement ce million et ne transite plus par un centre culturel. Mais nous sommes donc, pour l'instant, dans un hinterland mais je peux vous assurer, en tout cas, que l'intention

n'est pas de se séparer de Claudio BERNARDO en tout cas. Pour ce qui est du monde associatif, vous avez raison de dire, Madame, qu'il y a un Conseil Culturel Participatif qui est en devenir et j'espère, à titre personnel, qu'il sera mis en place dans les toutes prochaines semaines, puisque c'est là que va se jouer, effectivement, le rôle de l'associatif dans les nouvelles structures que nous avons mises en place. Le Manège. Mons est, en quelque sorte, sorti du décret. Le décret d'un Centre Culturel Régional imposait qu'en son sein, il y ait un conseil culturel; nous sommes sortis du décret et en sortant du décret, nous savions évidemment ce que nous faisons. Nous avons mis en place, vous avez mis en place, nous avons mis en place, ensemble, le Conseil Culturel Participatif qui est du ressort essentiel de la municipalité. Dès que ce conseil sera en place, des structures de relais d'actions sont déjà mises en place puisque, avec le lien que nous avons créé avec Lille 2004 et le concept de "Maison Folies", nous en disposerons d'une, parmi la dizaine de "Maisons Folies" qui s'égrèneront autour de Lille à partir de décembre 2003. Eh bien, cette Maison des Arbalestriers rebaptisée "Maison Folies" pour l'occasion sera, essentiellement, le lieu d'expression des associations quelles qu'elles soient et nous ne désespérons pas, grâce aux Fonds Européens, d'obtenir en plus pour un certain nombre de projets, un financement tout à fait précis. Voilà, M. le Bourgmestre, ce que j'avais à dire.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, M. l'Echevin. Comme peut le constater le groupe Ecolo, vous avez raison sur tout.

M. VISEUR, Conseiller: Donc, on a raison de s'abstenir?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

35 OUI: MM.R.BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Melle HOUDART, MM. BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme BLAZE, MM. DEL BORELLO, MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISSAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Melle THYSBAERT, Mme AGUS, M. DI RUPO

4 ABSTENTIONS: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE – 27^e annexe

33^e objet: ASBL "Maison du Jazz" Mons. Compte et bilan de l'exercice 2000.
Approbation. Gestion financière C/C2000ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

34^e objet: ASBL "Maison du Jazz" Mons. Budget de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/B2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

35^e objet: Convention d'occupation du complexe sportif avec piscine "Jean d'Avesnes".
Sports Divers

M. MERCIER, Conseiller: Donc, je me suis fait lire toute la littérature et si j'ai bien compris, c'est un partenariat qui s'installe entre la Ville de Mons et la Communauté Française et la Ville de Mons gèrera les installations à partir de 17 ou 18 heures. Bon, je vais vous faire peut-être un petit historique de ce que nous, avec le club sportif des Amis des Aveugles, nous faisons depuis près de 25 ans, nous étions à la Cité universitaire et nous avions là-bas une heure de gymnastique et une heure de natation. Tout se faisait dans un même contexte, avec un vestiaire central, nos gens avaient réellement leurs habitudes et pour un groupe tel que des handicapés visuels pour certains d'entre eux, même pour la plupart d'entre eux, c'était leur seule sortie hebdomadaire, avec le fait de faire du sport, ce qui n'est pas négligeable pour une personne qui n'y voit pas, mais aussi avec l'aspect convivial de rencontrer d'autres personnes – des personnes bien voyantes se joignaient à nous – et qu'on puisse évidemment, par la suite, boire le verre de l'amitié. Bon, les choses étant ce qu'elles sont, à la Cité universitaire, c'est terminé; alors, nous avons dû émigrer et nous sommes partis au complexe de Colfontaine où cela marche bien mais où nous devons partager à la fois la piscine, c'est-à-dire on met une corde dans le centre de la piscine, nous avons la moitié de la piscine, on s'arrange bien de cet aménagement et notre cours de gymnastique nous devons aussi le partager avec des voyants, avec l'aspect intégration qui n'est pas trop mal mais avec de la gymnastique spécifique, enfin, le bât blesse un peu à ce niveau-là. Alors, je me suis aussi renseigné auprès de l'Echevinat des Sports et des Fêtes et

je crois que cet Echevinat est très ouvert au fait de nous permettre de continuer ces activités quand "Jean d'Avesnes" va réellement rouvrir et je crois que cet Echevinat fait véritablement ses preuves en montrant l'intérêt qu'il porte aux personnes handicapées, si on considère ce qui s'est passé ici à la Ducasse de Mons, durant laquelle des personnes handicapées ont pu être placées le long de la Procession avec beaucoup plus de facilités, ont pu assister également avec beaucoup plus de facilités au Festival des Musiques Militaires, ont pu participer à votre réception, M. le Bourgmestre, et quelques-uns peut-être plus privilégiés, ont pu même assister au Combat. Donc, ce que je voudrais, ce que j'espère, c'est que lorsque la piscine sera réellement opérationnelle, que nous puissions regagner notre Ville, regagner Mons et pouvoir continuer nos activités au sein de Mons et surtout, d'avoir un endroit où nous pouvons évoluer mais d'une manière continue, d'une manière définitive. Parce que, pour des personnes handicapées visuelles, toujours changer d'endroit, ce sont de nouvelles habitudes qu'il faut prendre et je ne vous cacherai pas qu'ici, au niveau de Colfontaine, nous sommes là depuis quelques mois, il y a encore pas mal de gens que l'on doit piloter du vestiaire jusqu'au gymnase, que l'on doit piloter du vestiaire jusqu'à la piscine, alors qu'à la piscine universitaire, où nous avons nos habitudes, la plupart d'entre nous pouvait évoluer pratiquement sans un aide. Alors, si nous pouvions retrouver, au niveau de Jean d'Avesnes, le même cas de figure, pour nous ce serait beaucoup mieux, à la fois rejoindre notre Ville, avec des déplacements qui sont beaucoup moins longs puisque c'est la camionnette des Amis des Aveugles qui fait le ramassage et un plus long trajet évidemment, c'est assez perturbant pour des gens qui doivent se déplacer et aussi surtout, retrouver un endroit où nous allons pouvoir évoluer peut-être encore pendant 20 ans et y vivre beaucoup plus facilement, sans avoir recours, à tout moment, à l'aide d'une tierce personne. Voilà ces quelques réflexions que je voulais faire et j'espère, j'en suis persuadé, que l'on va certainement en tenir compte. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie M. MERCIER. Plusieurs éléments de réponse, sous le contrôle de M. l'Echevin...

Mme JUNGST, Conseillère: Je voudrais aussi intervenir sur le dossier des piscines, puisque nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises et je pense qu'effectivement, nous sommes heureux de voir qu'il y a une évolution par rapport à ce manque cruel de structures sportives sur notre Ville. Néanmoins, nous avons discuté en Commission de cette convention de la Ville avec le Fonds des Bâtiments Scolaires qui ne s'appelle plus comme cela, on est au moment où on rebaptise tout, mais je ne sais plus comment il s'appelle, et donc, cet accord, évidemment, est très positif, je pense, à partir du moment où il permettra une ouverture plus large puisque il s'agira de toutes les prises en charge de ce complexe sportif et de la piscine par la Ville après 17 heures et pendant les congés et jours fériés. Alors, j'ai interrogé M. l'Echevin sur les coûts inhérents en m'interrogeant par rapport au fait du peu de coûts à charge de la Ville pour cette occupation. Puisqu'au total, sur une année, un budget en dépenses est prévu sur un montant de 2 millions et demi d'anciens francs, je vous passe la conversion, et les recettes espérées étant d'un million plus une non-dépense, je dirai, par rapport à l'aide que l'on accorde à un club sportif qu'on ne devrait plus lui accorder puisqu'il reviendrait vers Mons. Et donc, lorsque j'ai un petit peu interrogé M. l'Echevin là-dessus sur le fait, est-ce qu'avec 2 millions et demi, on peut payer du personnel etc., après les heures, pendant les vacances, etc.? Il s'avère que cet outil sera uniquement ou presque uniquement dirigé vers les clubs. Donc, il manquera encore cruellement, dans notre cité, une piscine ouverte à tout le public; et, là, je crois que c'est quand même un vrai problème puisque la piscine de Cuesmes ne sera réouverte qu'à la mi-novembre 2002 et pour ce complexe sportif, de toute façon, la gestion et l'ouverture de la piscine ne sont pas prévues avant septembre 2003. En attendant l'UMH a toujours ses installations fermées, et donc, je pense qu'il serait malgré tout utile et très utile pour nos citoyens en ville et pour toute la jeunesse du coin, de disposer d'un outil et d'une piscine au centre-ville. Alors, je

reviens à la charge par rapport aux accords possibles, à une convention possible de même nature avec l'UMH. Je sais que l'UMH n'est pas dans le meilleur état d'esprit par rapport à cette convention mais je pense qu'il faut vraiment revenir à la charge et pour nous, en tout cas, il s'agit d'un dossier prioritaire. Il nous semble important de disposer au moins d'un lieu où le tout-venant – les jeunes, les familles, etc. – puisse aller se baigner au-delà même des associations qui ont, effectivement, leur importance. Et je pense aussi et je pense ne pas être la seule, à remarquer que, de plus en plus, dans la jeunesse actuelle, et je vois maintenant des générations dans mon cadre professionnel, des générations et des classes d'enfants qui ne savent plus nager alors que, précédemment, une fois que l'on quittait l'école primaire, la plupart des enfants nageaient. Et je pense que c'est une grave lacune et un grand déficit pour cette jeunesse qui grandit et donc, avant 2003, ne rien disposer de ce point de vue, cela me semble quand même être un petit peu difficile. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Alors, chers collègues, deux éléments en guise de réponse. Tout d'abord, pour M. MERCIER, c'est clair que sa demande sera examinée avec toute la bienveillance voulue par l'Echevin et on essaiera de voir avec vous la meilleure manière d'agir. Deuxième élément, avant d'en venir à des considérations plus générales, je voudrais m'adresser à Mme JUNGST, si vous avez une solution concrète pour l'immédiat, n'hésitez pas à m'en faire part et si vous, vous voyez une solution, nous l'examinerions très rapidement.

Mme JUNGST, Conseillère: Je pense qu'il est vraiment important de renégocier avec l'UMH et d'essayer de les amener...

M. DI RUPO, Bourgmestre: ... oui, on a renégocié mais on ne sait pas les forcer et comme je ne suis pas quelqu'un qui menace, ni qui exerce une pression disproportionnée, bon, on a essayé de renégocier. Mais il se fait que l'université a ses propres impératifs, ses difficultés financières qui sont considérables et que, dans la stratégie de l'université, il a été décidé, purement et simplement, de supprimer cet outil pour pouvoir bénéficier de moyens

financiers, notamment dans la création de nouveaux auditorios de cours de chimie, physique et autres sciences exactes à l'Avenue Maistriaux et je pense que c'est un choix qui est aussi louable et nous nous devons de respecter l'autonomie de gestion de l'université malgré des efforts considérables que nous avons accomplis pour essayer de maintenir cette piscine universitaire en vie; mais, force est de reconnaître qu'il en coûte beaucoup d'argent à l'université. Quelques autres éléments. Nous sommes une ville, d'abord nul ne peut évoquer sa propre turpitude donc je ne serai pas long, mais nous sommes une ville singulière à bien des égards et de grande qualité mais parmi l'une de nos singularités, c'est que nous avons pas moins de 4 équipes en Division 1: le basket, le Castor club en water-polo et depuis peu, l'Albert ainsi qu'une quatrième équipe en judo. Ce qui est, ma foi, de nature à intéresser bon nombre de nos concitoyens. Je connais moins bien la situation du judo, si ce n'est que là aussi l'on éprouve des difficultés, ne serait-ce que pour préserver l'infrastructure de l'équipe de M. Plomb mais, pour les trois autres cas, force est de constater que des efforts considérables d'infrastructures sont à accomplir. Et nous devons accomplir ces efforts d'investissements à un moment où la Ville, le moins qu'on puisse dire, éprouve quelques difficultés financières qui ne vous ont pas échappé. Et le Collège, le Conseil communal, la majorité, tentent de faire face à la situation mais, en terme de miracle, je dois reconnaître que, jusqu'à présent, malgré quelques incantations et quelques tentatives, je n'ai pas encore eu d'échos. Je veux bien réessayer dans l'espoir, le 15 août peut-être, je veux bien essayer encore dans l'espoir d'entendre quelque chose, mais, pour le moment, nous devons bien agir en fonction des moyens et des délais dont nous disposons. Alors, pour prendre les questions les unes après les autres, pour ce qui concerne le basket, c'est clair qu'il y a quelques mesures qu'on qualifierait presque d'urgentes pour l'amélioration de l'infrastructure actuelle et nous avons demandé un examen plus approfondi des mesures à prendre, mais, sans vouloir lancer des chiffres à l'emporte-pièce, car croyez bien que ce ne sont pas des centaines de milliers d'anciens francs et nous irons

très vite dans des montants extrêmement importants. Deuxième élément, c'est la question liée aux piscines. Nous avons agi d'abord en concertation avec la Communauté Française, le Fonds des Bâtiments Scolaires et je dois avouer que nous avons dû nous y reprendre à x reprises et avec le concours d'ailleurs du Directeur général, Christian MONFILS, nous avons fini par pouvoir conclure une convention qui est satisfaisante pour la Ville, cela va permettre, en tout cas, de débloquer la situation à "Jean d'Avesnes". Mais, c'est clair que, comme vous le disiez, Madame, c'est insatisfaisant. Et donc, on a déposé, comme vous le savez, un immense projet. On a écrit une lettre d'intention au Ministre DAERDEN en disant, eu égard à la situation dans laquelle se trouve la Ville de Mons quant à ses piscines, il nous faudrait une grande piscine, une piscine de 25 m ou autre chose, mais en tout cas, une infrastructure sportive, appelons cela un hall sportif. Nous comptons, jeudi, au Collège, désigner un auteur de projet car jusqu'à présent, nous avons quelques idées sur les emplacements, nous avons eu le concours notamment de l'IDEA mais, la Région nous demande que l'on vienne avec quelque chose d'un peu plus concret, un peu plus détaillé, un peu plus "travaillé". Donc, nous sommes tenus de déposer ne serait-ce qu'un avant-projet. Mais, cela, sauf si vous, vous êtes capables de le faire, les services techniques de la Ville ne sont pas en mesure de le faire, quant aux Echevins et Bourgmestre, il vaut peut-être mieux qu'ils ne le fassent pas, Dieu sait ce que serait la qualité du projet. Donc, on va désigner un auteur de projet et pouvoir ainsi avancer dans ce dossier. Pour ce qui concerne le Royal Albert Elisabeth Club de Mons, à cet égard, nous avons des contacts permanents pour le moment avec l'architecte, le bureau de stabilité et le bureau des techniques spéciales pour que tous ces partenaires accordent au projet qui doit être finalisé, la priorité des priorités. Je dois reconnaître que chacun m'ayant répondu positivement, je ne désespère pas de pouvoir présenter d'abord ici et puis, à la population, une esquisse la plus complète possible pour que l'on puisse avoir une programmation à la fois dans la réalisation des travaux mais aussi une vision de ce que pourrait en être la tribune et le stade. Bien, ceci

étant, je pense que dans le domaine sportif, nous avons d'autres efforts à accomplir, il y a une multitude de clubs qui ne sont pas en division 1 mais qui méritent tout autant notre attention, avec énormément de jeunes derrière. J'ai d'ailleurs demandé au Ministre DAERDEN d'essayer de nous aider par des subventions, dans ce que l'on pourrait appeler, des petites infrastructures, parce que nous avons un certain nombre de demandes, çà et là, fort justifiées, que nous devons soutenir. Donc, nous sommes très conscients, qu'il faudrait faire plus, aller plus vite mais les délais, nous sommes tenus à la fois par les concepteurs et les délais légaux. Financièrement, je n'ai pas besoin de vous dépeindre la situation, nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour donner satisfaction au maximum, aux demandes légitimes que vous avez exprimées et qui sont d'ailleurs celles de la plupart de nos concitoyens. Hémérocalis en gymnastique est aussi en Division 1. Il est grand temps qu'on organise une réception des D1. Manifestement, on "regorge" de D1. Et, après cela, ce seront les Jeux Olympiques.

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

36^e objet: ASBL "MOHA" - Budget de l'exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/B2001 ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

37^e objet: Désaffectation de concessions de terrain à Mons pour non-renouvellement 2^e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 32^e à 41^e annexe

38^e objet: Désaffectation de concessions de terrain à Mons pour état d'abandon. 2^e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 42^e à 115^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre: Avant de commencer les questions et interpellations, permettez-moi de vous rappeler, mes chers collègues, qu'une séance exceptionnelle du Conseil communal se tiendra le dimanche 23 juin à 16 heures, au Théâtre de Mons, au cours de laquelle Salvatore ADAMO, si vous en décidez, pourrait être fait Citoyen d'Honneur et le Ministre MILLER en profiterait pour lui remettre une distinction au nom

de Sa Majesté le Roi. Cette séance est une séance publique. Et je m'autorise à m'adresser à la presse, ce que je fais rarement, en tout cas, de ce banc, pour leur signaler que c'est ouvert à tout un chacun et que donc, il suffit de se présenter au Théâtre, et jusqu'à concurrence des places disponibles, pour pouvoir participer à cette très belle cérémonie. La cérémonie sera réalisée avec le concours du Conservatoire et, singulièrement, de M. André FOULON.

Avec, bien entendu, le concours de l'entourage de Salvatore et cela se tiendra le dimanche 23 juin à 16 heures. Tout le public doit être présent au plus tard à 15 h 30. Et les

Conseillers communaux, vous êtes priés d'être présents à 15 h 30 parce qu'on va vous mettre comme cela l'éclairage etc, parce que c'est un Conseil spécial. Cela ne rigole pas !

Et j'attire votre aimable attention sur le fait qu'en juillet, ne partez pas trop vite en vacances puisque le 8 juillet, nous avons une séance du Conseil communal. Oui..., je sais, mais c'est pour cela que je vous en parle, c'est parce que, pour des raisons objectives et quantifiables, le 8 est plus sûr que le 15. "Mieux vaut un 8 qu'un 15 tu auras!" Après des explications très "intellectuelles", j'espère que cela ira. Nous avons d'abord M. le Conseiller BEUGNIES qui a une question extrêmement importante à poser, je pense, à Mme l'Echevine COLINIA.

C'est une question publique, j'imagine ? Car si elle avait été d'ordre privé, au sein de votre groupe, vous auriez pu le faire, mais j'imagine que c'est d'intérêt général?

M. BEUGNIES, Conseiller: Tout à fait. Douteriez-vous que nous avons d'autres intérêts que l'intérêt général?

M. DIRUPO, Bourgmestre: J'espère pour vous que oui mais, bon, cela ne me regarde pas!

M. BEUGNIES, Conseiller: Je vous remercie, M. le Bourgmestre. Voilà la question: le

Gouvernement Wallon a annoncé la réduction forfaitaire du précompte immobilier.

Evidemment, on ne peut que s'en réjouir de cette réduction à charge d'une part des familles, et aussi à cette incitation à la propriété immobilière, je pense que, combiné aux taux relativement bas des emprunts hypothécaires, cela peut donner un coup de fouet pour une relance immobilière. Cela va donc toucher aussi les revenus fiscaux des communes, mais

je pense, je crois savoir que des mesures compensatoires sont prévues, de façon à ce que ce que l'on donne d'un main ne soit pas repris d'une autre par les communes. Alors, ma question est la suivante : est-ce qu'on peut m'apporter des précisions sur ces mesures compensatoires qui sont prévues pour les communes et, éventuellement, donner des chiffres pour Mons. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Question fort technique et questionner l'Echevine sur des intentions du Gouvernement, c'est fort, Monsieur le Conseiller. Mais, enfin, Mme l'Echevine.

Mme COLINIA, Echevine: M. le Conseiller. Votre question porte sur l'annonce du Gouvernement Wallon relative à la réduction forfaitaire du précompte immobilier. Vous nous interrogez sur l'influence que cela aura sur, je cite: "le budget et les recettes communales montoises". Dans un même élan qui vous caractérise, vous nous demandez des précisions sur l'influence de cette mesure sur les revenus fiscaux des communes et les mesures compensatoires qui semblent prévues. D'un point de vue pratique, puis-je vous rappeler que le Gouvernement Wallon est très attentif à l'évolution favorable des finances communales. Faut-il vous rappeler la dotation que M. le Ministre Charles MICHEL a donnée à Mons – 769 millions d'anciens francs belges – qui nous vient fort heureusement à point. Je suis donc très heureuse de votre question qui me permet de revenir, opportunément, sur cet aspect de la problématique des finances communales. Mais, dès que j'ai reçu votre courrier, j'ai interrogé les décideurs. Ils m'ont paru surpris à deux titres. D'une part, les revenus fiscaux des communes, seule la problématique montoise devrait vous intéresser, M. le Conseiller. Quant aux mesures compensatoires, je formulerai la même remarque. D'autre part, pour la réponse, la technicité de la matière demande développement prudent, sage et spécifique. Par ailleurs, ils m'ont assuré de m'apporter les précisions voulues dans les meilleurs délais. Sur base de ces éléments traduits dans l'examen de la situation montoise, je reprendrai plume avec vous sur le sujet ou, si vous le

préférez, la question reviendra en séance publique. Une question ne permettant pas l'échange de vues, je considère que ma réponse clôt l'incident. Je reviendrai spontanément sur la question.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Donc, dans la réponse du Collège, puisqu'il n'y a pas de discussion, que je m'autorise à compléter, vous avez adressé un courriel et là où vous avez raison, c'est que dans les intentions du Gouvernement, il y a des mesures, des décisions d'ailleurs, des mesures qui auront des impacts négatifs sur les finances communales et, singulièrement, sur les finances de Mons. Mais le Gouvernement a décidé de compenser totalement les moins-rentées financières pour les communes. Et vous savez que je fais confiance à ce Gouvernement dont votre famille politique est un honorable membre, et je ne doute pas un seul instant que ce qui a été décidé sera appliqué au Gouvernement et donc, nous n'aurons pas de difficultés, me semble-t-il, sur ce dispositif. Par ailleurs, il faudra profiter d'autres dispositifs comme la taxation sur les immeubles non occupés pour essayer un peu d'assainir la situation dans notre bonne Ville. Mais cela, nous y reviendrons. L'incident est clos. Alors, nous avons une interpellation de Mme MERCIER, si j'ai bien lu, qui concerne les gros camions.

Mme MERCIER, Conseillère: Oui, merci, M. le Bourgmestre. J'ai été saisie par quelques citoyens d'Havré d'un problème qui mérite qu'on s'y attarde quand même un peu. Les riverains de la rue Irma Fiévez déplorent le nombre et surtout la rapidité des voitures, spécialement les véhicules au-dessus de 3,5 T qui devraient emprunter normalement la Chaussée du Roelx, qui est la route provinciale, qui très souvent ne le font pas, préférant passer par la rue Irma Fiévez, simplement pour plus de facilités, c'est plus rapide. Mais, vous n'êtes pas sans savoir que deux sorties d'écoles communales sont la source, de par leur implantation, d'un danger quasi permanent pour les enfants. Je m'explique. La première sortie se situe rue Doyen et elle débouche très, très vite dans la rue Irma Fiévez. Certes, on y trouve un passage protégé, j'ai été vérifier sur place, mais les voitures arrivées

à cet endroit, ralentissent très rarement. De plus, un rétrécissement rend le passage encore plus dangereux. Plus loin, à 500 m environ, une autre sortie, école maternelle cette fois, présente le même danger. Peu de protection pour les petits, en dépit du signallement "Ralentis, tu arrives près de mon école". Mais, il me semble que les enfants méritent une protection. N'est-il pas temps d'interdire cette rue aux véhicules de 3,5 T et plus dont les convois agricoles qui préfèrent, je le répète, emprunter cette rue étroite et rapide, n'est-il pas indiqué aussi de limiter et de contrarier la vitesse ? Je le répète, les enfants doivent être protégés. Je vous remercie de votre attention, M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Madame, nous partageons votre opinion sur notamment la protection des enfants ainsi que celle de tous les riverains. Nous avons fait procéder à un contrôle, radar fut mis, et sachez que des radars seront encore mis et donc, seront placés et gare à qui fera des excès de vitesse. Il sera proposé, Madame, d'abaisser le tonnage admis de 5 T à 3,5 T, sachant que la réglementation ne s'applique pas aux convois agricoles. Ce ne sont pas ceux-là qui font le plus de problèmes. Et donc, nous aurons un contrôle, nous abaisserons le tonnage admis dans l'espoir que cela pourra apporter un début de réponse positive. Cela sera déjà un premier pas dans la bonne direction.

Mme MERCIER, Conseillère: Oui, je transmettrai, M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie, Madame. Alors, mes chers collègues, ceci clôture la séance publique en excusant l'absence de Mme Francine CRUVEILLER. Je déclare la séance publique terminée.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents: Mme CRUVEILLER, M. HAMAIDE, Mme NAMUR-FRANCK, M. ROSSI, Mme JOARLETTE, M. LECOCQ

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
39^e objet: Démission d'une Conseillère communale. Remplacement dans les Assemblées générales d'Intercommunales. Secrétariat INTER/MPO

ADOPTÉ – 116^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

40° objet: Ratification de la désignation d'un Conseiller communal en qualité de membre du Collège des Commissaires à l'Hôpital Ambroise Paré. Secrétariat A.PARE/MPO

ADOPTE – 117° annexe

41° objet: ADMINISTRATION CENTRALE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^{ème} temps à une employée d'administration. 1° 3546

ADOPTE – 118° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration.
1° 4306

ADOPTE – 119° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^{ème} temps accordée à une employée d'administration. 1° 4609

ADOPTE – 120° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

42° objet: AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un ½ temps accordée à une commis. 1° 11642.6

ADOPTE – 121° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

43° objet: SERVICE INCENDIE

Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. 1° 3083

ADOPTE – 122° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

44° objet: POLICE - PERSONNEL

Application de l'A.R. du 30/03/2001 portant la position juridique du personnel de police – Attribution de son nouveau grade et de sa nouvelle échelle de traitement à un assistant de police contractuel. 1° 11007

ADOPTE – 123° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

45° objet: PERSONNEL D'ENTRETIEN

Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un ½ temps à une femme de peine contractuelle. 1° 4678

ADOPTE – 124° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

46° objet: PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à une employée de bibliothèque. 1° 11232

ADOPTE – 125° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

47° objet: CAISSE DES PENSIONS

Prise en charge d'une quote-part dans la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien ouvrier semi-qualifié B temporaire. 1° 4782

ADOPTE – 126° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

48° objet: Deuxième modification du Règlement communal d'Urbanisme. Désignation d'un auteur de projet agréé. Urbanisme RCU

ADOPTE – 127° annexe

49° objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires.

8° 1° 3148/3233/3258/3246/3040

ADOPTE – 128° à 134° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles

8° 1° 3260/3259/3261/3083/3061

ADOPTE – 135° à 141° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles

8° 1° 3011/3142/8086/3061/3083/8174/3060

ADOPTE – 142° à 148° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives.

8° 1° 6776/6447

ADOPTE – 149° et 150° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de religion protestante définitive. 8° 1° 6057

ADOPTE – 151° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de néerlandais.

8° 1° 8274/3111/3153

ADOPTE – 152^e à 154^e annexes

50^e objet: ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un chargé de cours spéciaux. 8^e 2^e 8390

ADOPTE – 155^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6973

ADOPTE – 156^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5833

ADOPTE – 157^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6427

ADOPTE – 158^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 8391

ADOPTE – 159^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une surveillante-éducatrice. 8^e 2^e 8392

ADOPTE – 160^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5859

ADOPTE – 161^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un chargé de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8393

ADOPTE – 162^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Octroi d'un mi-temps médical à un chef d'atelier. 8^e 2^e 6472

ADOPTE – 163^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 6817

ADOPTE – 164^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une surveillante-éducatrice.
8^e 2^e 8344

ADOPTE – 165^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une surveillante-éducatrice.
8^e 2^e 8394

ADOPTE – 166^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Démission honorable de ses fonctions d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5582

ADOPTE – 167^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- n) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un chargé de cours généraux. 8376

ADOPTE – 168^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- o) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8272

ADOPTE – 169^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- p) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8333

ADOPTE – 170^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- q) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8271

ADOPTE – 171^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- r) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une surveillante-éducatrice.
8^e 2^e 8394 b

ADOPTE – 172^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- s) Démission honorable de ses fonctions d'un professeur de cours techniques. 8^e 2^e 5872

ADOPTE – 173^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- t) Démission de ses fonctions d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 8304

ADOPTE - 174^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

51^e objet: INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE –
PROMOTION SOCIALE

Démission honorable d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 5872

ADOPTE – 175^e annexe

52^e objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 7821

ADOPTE – 176^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8^e 2^e 8395

ADOPTE – 177^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8354

ADOPTE – 178^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Récapitulatif des prestations d'un professeur de cours spéciaux et techniques.
8^e 2^e 7699

ADOPTE – 179^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps. 8^e 2^e 8386

ADOPTE – 180^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8388

ADOPTE – 181^e annexe

53^e objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prolongation de la désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 6692

ADOPTE – 182^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prolongation de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un directeur à titre définitif. 8^e 3^e 5707

ADOPTE – 183^e annexe

- c) Modification de la délibération du 25 février 2002 désignant un professeur de diction-déclamation, et d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3228

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
54^e objet: Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS) de Mons-Soignies.
Représentation de la Ville au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.
Jeun/Fam

ADOPTE – 184^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
55^e objet: AGENT CONTRACTUEL SUBVENTIONNE. Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps à une puéricultrice. 1^e 11143.3

ADOPTE – 185^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2002.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====